



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

Compte rendu de réunion
16 juin 2022



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | Accueil des membres..... | 1 |
| 2. | Adoption de l'ordre du jour..... | 1 |
| 3. | Validation du dernier compte rendu | 1 |
| 4. | Publication dans le journal Le Contact | 1 |
| 5. | Actions de suivi..... | 1 |
| 5.1 | Diffusion du rapport annuel 2021 | 1 |
| 5.2 | Coupe verticale – mur sol-bentonite | 1 |
| 6. | Projets depuis la dernière réunion et projets à venir | 2 |
| 7. | Suivi environnemental des eaux..... | 7 |
| 7.1 | Rappel – plan de sécurisation de 2004 | 7 |
| 7.2 | Eaux de surface..... | 8 |
| 8. | Projet de PGMR de la MRC..... | 10 |
| 9. | Registre des plaintes | 13 |
| 10. | Divers et prochaines réunions | 13 |



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Sainte-Sophie, souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre du Comité de vigilance en 2022. Il mentionne que M. Dussault ne pouvait être présent exceptionnellement pour la rencontre.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il mentionne qu'un point sera ajouté pour présenter les projets en cours et ceux à venir.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la dernière rencontre est validé par les membres.

4. PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT*

M. Craft mentionne qu'à la suggestion des membres du comité, le lien vers le rapport annuel et les coordonnées de contact pour des questions en lien avec les installations ont été intégrés à la publication.

M. Desnoyers indique que conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion, validé par la présidente du Comité, a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*.

5. ACTIONS DE SUIVI

5.1 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2021

M. Craft mentionne qu'un communiqué de presse a été préparé et une lettre signée par la présidente pour la publication du rapport annuel de 2021. Le *journal le Nord* a repris la nouvelle le 8 juin 2022. Il ajoute qu'une publication sur le projet Phytovallix a été diffusée le 20 avril 2022.

5.2 COUPE VERTICALE – MUR SOL-BENTONITE

M. Camara, ingénieur pour WM, explique que le mur sol-bentonite sert à stabiliser le fond des cellules pour une meilleure gestion des eaux de surface. Le mur, composé de boue bentonitique, constitue une barrière étanche dont la profondeur varie entre 5 et 6 mètres

selon le type de sol. Ce mur est érigé pour une nouvelle cellule avant les travaux d'excavation afin de sécuriser les lieux.

Le mur est présentement en construction du côté ouest du site dans la zone 6.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <i>Le mur est fait de matière argileuse qui est une matière perméable?</i> | M. Camara répond que la matière utilisée pour le mur a des propriétés supérieures à l'argile. |
| <i>L'important pour le mur c'est d'être bien ancré dans le sol?</i> | M. Camara confirme et ajoute que le mur a une largeur de 1 mètre ce qui implique que la tranchée creusée pour sa construction est remplie d'un mélange de matières plus lourdes pour sceller la construction. |
| <i>Donc s'il y a un mur, il n'y a pas besoin d'avoir un drain?</i> | M. Camara répond que c'est exact. |
| <i>Les travaux se font du côté du rang Sainte-Marguerite?</i> | M. Camara confirme que c'est le cas. |
| <i>Est-ce qu'il y a une membrane sur le mur?</i> | M. Camara répond qu'il n'y a aucune membrane, le mur sol-bentonite étant étanche. |

6. PROJETS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION ET PROJETS À VENIR

M. Camara présente les projets en cours depuis la dernière réunion :

- Excavation de la zone 6 : les travaux en cours concernent la pose d'une membrane de géotextile, qui constitue la dernière de cinq couches composant le sol d'une cellule. La nappe bentonitique est composée d'une poudre qui réagit et colmate en cas de bris. Le géotextile sera recouvert d'environ 500 millimètres de pierre avant que des déchets y soient déposés.

M. Desnoyers mentionne que la mise en service de cette zone est prévue à la fin de l'année et que la visite des installations en septembre permettra de montrer l'état d'avancement des travaux aux membres.

- Installation des gabions : ces structures ont 3 mètres de hauteur et 3m de largeur de chaque côté. Elles sont géolocalisées pour les localiser lors de travaux de forage des puits de biogaz. Cette structure permet d'éviter l'infiltration d'eau dans les conduites de biogaz et de ne pas endommager la membrane sous les gabions.

Suivi des projets à venir

M. Desnoyers présente une courte vidéo qui résume l'annonce du jour, soit le partenariat avec Énergir pour la production de gaz naturel renouvelable. Des investissements importants ont été annoncés pour la construction de deux usines, une pour la production du gaz qui sera acheminé au réseau d'Énergir, et la seconde composée d'un digesteur anaérobie pour la biométhanisation de matières compostables.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <i>Est-ce qu'il y a un mécanisme qui empêche l'eau de s'infiltrer autour des gabions?</i> | M. Desnoyers répond que le gabion facilite le drainage du puits. La méthode utilisée auparavant était de maintenir une marge au fond des cellules pour ne pas abîmer la membrane et que ça causait une restriction au drainage de l'eau. En utilisant le gabion comme ancrage, le drainage se fait automatiquement et maximise le captage de biogaz. Il ajoute que les résultats depuis deux ans démontrent que c'est une méthode efficace. |
| <i>Le gabion c'est un carré rempli de pierres?</i> | M. Camara répond que ce sont effectivement des cages remplies de pierres, comme pour un mur de soutènement. |
| <i>Est-ce qu'avec le temps le gabion peut endommager la membrane par une pression induite?</i> | M. Camara répond qu'il y a 500 millimètres de pierre sous le gabion donc la structure n'est pas en contact avec la membrane. M. Desnoyers ajoute que concrètement la masse du gabion est négligeable en comparaison avec celle des déchets. |
| <i>Est-ce que la machinerie est plus lourde que le gabion?</i> | M. Camara répond que le gabion a une masse d'environ 9 tonnes alors que la machinerie va jusqu'à 35 tonnes. |
| <i>Concernant le nouveau projet avec Énergir, est-ce que le gaz sera distribué à de nouveaux clients ou seulement à ceux déjà sur le réseau?</i> | M. Desnoyers répond ne pas connaître la stratégie de l'entreprise, mais qu'il est probable que ça permette de développer une nouvelle clientèle. Énergir devrait tenir des activités d'information qui permettront probablement de répondre à ce genre de questions. |
| <i>Comment le gaz se rendra-t-il aux conduites appropriées?</i> | M. Desnoyers répond qu'il y a une distance de 11 kilomètres jusqu'à la conduite principale d'Énergir qui se trouve près de l'autoroute 50. Pour le moment, le seul pipeline sur le site est dédié à la Rolland, mais l'usine à construire sera destinée à la production du gaz pour alimenter la conduite principale. |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|--|
| <i>J'ai semblé comprendre que les clients qui veulent avoir accès à ce gaz renouvelable n'auront pas à changer leurs équipements.</i> | <p>M. Desnoyers répond que la composition du gaz sera similaire à celle actuelle donc les mêmes équipements pourront être utilisés.</p> <p>M. Craft ajoute que les clients d'Énergir voudront surtout avoir accès à ce gaz dans une optique de traçabilité. Il n'y aura pas deux conduites de gaz, tout sera mélangé, mais un client pourra payer plus cher pour avoir accès à un bilan établissant l'utilisation de ce gaz.</p> |
| <i>Avez-vous des projets avec les serres Savoura?</i> | M. Desnoyers répond que pour le moment il n'y a pas de projet prévu avec des entreprises privées. Le projet est de revaloriser 100% du gaz produit sur le site qui sera envoyé à Énergir et c'est eux qui pourront développer des partenariats. |
| <i>Vous n'avez donc pas de rôle dans la vente du gaz?</i> | M. Desnoyers répond qu'effectivement, le seul client de WM sera Énergir. |
| <i>Physiquement, où se trouvera l'usine?</i> | M. Desnoyers explique que ce sera à l'emplacement du stationnement d'employés qui sera relocalisé en face des bureaux. |
| <i>Que ferez-vous avec la torchère?</i> | M. Desnoyers répond que les torchères demeureront sur le site en cas de bris ou de panne des systèmes. Il mentionne par ailleurs que les installations actuelles avec les moteurs d'aspiration serviront à l'envoi du gaz vers l'usine. |
| <i>Qu'est-ce qui adviendra de l'emplacement des balances.</i> | M. Desnoyers répond que les balances seront déplacées près des bâtiments de torchères ce qui créera de l'espace pour accueillir une dizaine de camions sur la propriété de WM, prévenant ainsi un débordement des camions à l'extérieur de la propriété. |
| <i>De quelle provenance seront les matières compostables ? Ne sont-elles pas celles déjà amenées au site par camion ?</i> | M. Desnoyers répond que la principale cible pour le projet de biométhanisation sont les matières commerciales et industrielles provenant des restaurants et épiceries. Ces matières seront ainsi détournées du lieu d'enfouissement. WM souhaite aussi être active dans l'activité de collecte des matières compostables. |
| <i>En ce moment il y a déjà un réacteur et un digesteur est-ce exact?</i> | M. Desnoyers répond qu'aucune installation sur place ne ressemble à ce qui sera construit pour le projet. |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|--|
| <i>Est-ce que le projet entrainera un plus grand volume de camions et de circulation?</i> | M. Desnoyers répond que ce ne sera pas nécessairement le cas étant donné que l'objectif est de détourner les matières résiduelles compostables, donc que le tonnage total demeurera similaire. Il ajoute que ce seront environ 15 camions par jour qui iront vers l'usine plutôt que vers l'enfouissement. |
| <i>Est-ce que le taux de redevances est déjà déterminé pour la vente du gaz? Par exemple il y a certains cas qui prévoient des redevances aux municipalités ou MRC pour certains matériaux comme une carrière qui va se procurer de la roche.</i> | M. Desnoyers répond qu'il fera la vérification. |
| <i>Est-ce que les installations à Saint-Antoine seront modifiées pour la Rolland?</i> | M. Desnoyers répond que le contrat avec la Rolland sera mis à terme lorsque la nouvelle usine sera mise en service. |
| <i>Donc vous ne vendrez plus le gaz directement à la Rolland ce sera à eux de s'approvisionner auprès d'Énergir si c'est leur volonté?</i> | M. Desnoyers répond qu'il y a actuellement une entente commerciale entre WM et la Rolland par le biais d'Énergir, mais que la Rolland pourrait éventuellement transiger directement avec Énergir. |
| <i>Vous avez déjà un bioréacteur, les nouvelles installations seront autre chose?</i> | M. Desnoyers répond que le réacteur biologique séquentiel (RBS) sert pour les eaux usées et que la nouvelle section du système contient en plus un traitement par membranes. |
| <i>Donc peu importe que le biogaz soit généré par le site ou le digesteur la totalité sera transformée en gaz naturel?</i> | M. Desnoyers confirme que c'est le cas et que les deux sources de biogaz seront acheminées à l'usine de WM, ensuite à Énergir, ce qui permettra de revaloriser 100% des biogaz. |
| <i>Le partenariat avec Énergir est prévu pour combien d'années?</i> | M. Desnoyers répond ne pas connaître les détails, mais que d'ici la fin de l'année auront lieu les premiers travaux pour l'usine qui est prévue pour une mise en service vers l'année 2025. |
| <i>Est-ce que vous maintiendrez les infrastructures de destruction comme la torchère malgré que 100% du biogaz sera revalorisé?</i> | M. Desnoyers répond qu'en cas de bris ou de maintenance du système, la torchère doit pouvoir être fonctionnelle pour maintenir un vacuum dans le site. |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|--|
| <i>Est-ce que ça prendra de plus gros tuyaux pour acheminer le biogaz ou ceux déjà en place seront suffisants?</i> | M. Desnoyers répond qu'il pourrait y avoir nécessité d'installer de la nouvelle tuyauterie pour qu'Énergir puisse acheminer le gaz à leur conduite principale à 11km du site, dont le parcours est encore à définir. Il ajoute ne pas savoir si Énergir a un plan de développement de son réseau pour fournir d'autres endroits dans la ville. |
| <i>Ce serait intéressant de développer le réseau considérant qu'il y a des parcs industriels à venir sur le territoire.</i> | M. Desnoyers acquiesce que c'est une bonne idée, mais que ça relèvera d'Énergir. |
| <i>Considérant que la centrale de transformation et le digesteur anaérobique sont des projets de WM, le comité devrait en réentendre parler?</i> | M. Desnoyers confirme que le comité sera mis au courant de tous les changements. |
| <i>J'ai entendu que ce projet est unique en Amérique du Nord.</i> | M. Desnoyers répond que c'est surtout la combinaison des deux usines qui rendent le projet unique. Les usines existent individuellement à d'autres sites. |
| <i>L'entente avec Énergir qui permettra de revaloriser 100% du biogaz est en lien avec le certificat d'autorisation?</i> | M. Desnoyers répond qu'effectivement, une des exigences du certificat d'autorisation de la zone 6 est de capter et revaloriser l'ensemble du biogaz, ce qui concrétise l'intention de WM de le faire. |
| <i>Quel sera le processus d'autorisation du projet, est-ce que ce seront des certificats d'autorisation ou une audience devant le BAPE?</i> | M. Desnoyers répond que ça se fera par le biais de certificats d'autorisation et que c'est officiel que le projet ira de l'avant. |
| <i>Le pipeline qu'Énergir devra construire pour rejoindre sa conduite principale devrait passer par la zone agricole?</i> | M. Desnoyers répond qu'Énergir avait énoncé lors de la présentation du projet que la conduite pourrait longer le prolongement à venir de l'autoroute 50, permettant un arrimage des travaux. |
| <i>Avec ce projet, la municipalité de Sainte-Sophie sera reconnue.</i> | M. Desnoyers mentionne que la conférence de presse sur le projet a été diffusée dans les nouvelles sur certains réseaux télévisés. |

Action de suivi :

- Partager le taux de redevance aux municipalités pour la vente du gaz.
- Présenter la nouvelle section du bioréacteur lors de la visite de site prévue à l'automne 2022.
- Informer le comité de la durée de l'entente entre Énergir et WM.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

7.1 RAPPEL – PLAN DE SÉCURISATION DE 2004

M. Desnoyers présente le contexte dans lequel le plan de sécurisation a été adopté en 2004. À l'arrivée de WM sur le site d'enfouissement, une migration des eaux souterraines et de biogaz à l'extérieur du site a été constatée en lien avec les opérations des anciens propriétaires. Il explique qu'à l'époque la réglementation de gestion d'un site était différente et que les anciens bassins aérés à ciel ouvert ont pu être en cause dans la migration du lixiviat.

Il mentionne que les principaux travaux effectués en 2004 pour ceinturer la portion périphérique du secteur problématique et centraliser les eaux pour les ramener vers le site ont été les suivants :

- Creusage d'une tranchée drainante, principale infrastructure du plan de sécurisation, pour piéger les eaux de lixiviation qui migraient latéralement vers l'extérieur et pour éviter qu'elle ne se retrouvent à l'extérieur du site;
- Pompage de la nappe phréatique en immédiate périphérie sud pour récupérer l'eau de l'enclave affectée vers la propriété;
- Installation d'une ligne de captage des biogaz dans la bande tampon de 50 mètres à l'extérieur du site pour intercepter les biogaz migrant à l'extérieur du site;
- Construction du réacteur biologique séquentiel (RBS) afin de traiter toutes les eaux de lixiviation de la propriété. WM a aménagé un bassin couvert afin maintenir une température stable durant toute l'année, puisque le traitement nécessite une température de plus de 20 degrés Celsius pour être optimal.

M. Desnoyers ajoute que les infrastructures mises en place en 2004 sont vérifiées et entretenues régulièrement et ne montrent pas de perte d'efficacité.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|--|
| <i>Est-ce que vous avez constaté des fuites?</i> | M. Desnoyers répond qu'à l'époque, en 2004, une fuite de biogaz avait été constatée, mais que depuis 2004 tout est stable et contrôlé. |
| <i>Est-ce que le puit installé lors de la mise en œuvre de ce plan de sécurisation sera présenté dans la section sur le suivi environnemental des eaux?</i> | Mme Caillaud répond que ce sera le cas. |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|--|
| <i>Est-ce qu'il y a des infrastructures vieillissantes qui devraient être changées sur le site?</i> | M. Desnoyers répond que les résultats des suivis démontrent le bon fonctionnement des mesures mises en place. Il mentionne toutefois qu'à certaines occasions des pompes défectives ou brisées ont dû être remplacées. Mme Caillaud ajoute qu'un technicien fait la vérification des tranchées drainantes, de façon hebdomadaire. |
| <i>Est-ce que les saules sont plantés là où il y a eu ce problème en 2004?</i> | M. Desnoyers confirme qu'effectivement, les saules sont plantés sur l'ancien site, mais la décomposition des déchets arrive tranquillement à terme. À cet effet, plusieurs puits de captation ont été retirés en raison de l'absence de biogaz. |
| <i>Ça prend combien de temps avant qu'il n'y ait plus de génération de biogaz?</i> | M. Desnoyers répond que les données suggèrent que c'est environ 30 ans après l'enfouissement des derniers déchets, mais la pratique démontre qu'il y a un sommet atteint entre cinq à dix ans et qu'après, la génération de biogaz est réduite. |
| <i>Donc le jour où WM ferme, il y a encore un délai de 30 ans pendant lequel le site travaille?</i> | M. Desnoyers répond que c'est une des raisons qui a motivé le projet avec Énergir qui pourra avoir son utilité pendant une longue période. |

7.2 EAUX DE SURFACE

Mme Caillaud rappelle la procédure utilisée par WM pour effectuer le suivi environnemental des eaux :

- Conformément aux exigences du MELCC, trois campagnes sont réalisées annuellement (mai, août, octobre)
- Lors de ces campagnes, des échantillons d'eau sont pris à différents endroits sur le site, c'est-à-dire :
 - Dans les eaux de surface, qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
 - Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (26 puits)
 - Dans les eaux souterraines de la nappe profonde, qui est dans le roc (17 puits)
- Les paramètres à vérifier et les valeurs limites à respecter sont précisés dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), mais les normes internes de WM sont parfois plus sévères que les exigences du ministère.
- Les échantillons sont envoyés chez un laboratoire accrédité par le ministère (utilisé par WM depuis des années). Après chaque campagne, les résultats sont consignés dans un rapport trimestriel élaboré par un consultant et transmis au ministère. Un rapport annuel englobant les rapports trimestriels est ensuite produit et déposé au mois de mars de l'année suivante.
- Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :
 - Les normes du REIMR.
 - Les valeurs en amont (soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site).

- La présence naturelle de certains paramètres dans le milieu. Par exemple, dans la vallée du Saint-Laurent, on note naturellement des concentrations élevées, excédant parfois la norme à elles seules, en fer, en manganèse et en sulfure. Cette présence naturelle doit toutefois être démontrée, puis validée par le ministère.
- L'historique des résultats aux points de mesure spécifiques, ainsi que les fluctuations.

Puis, Mme Caillaud présente les résultats obtenus lors des campagnes en 2021 :

Eaux de surface

- Dans l'ensemble, les résultats obtenus respectent les valeurs limites inscrites au REIMR.
- Il n'est pas possible d'échantillonner quand il n'y a pas d'eau ou que l'eau est stagnante. En 2021, ce fut le cas pour le point ES-3.

Eaux souterraines (nappe libre de surface)

- Les valeurs limites ont été respectées pour la majeure partie des paramètres.
- Certains paramètres sont naturellement présents dans le milieu, de sorte qu'il est possible de noter leur présence en amont comme en aval du site, parfois dans des concentrations excédant la norme. C'est le cas pour le fer, le manganèse et les sulfures.
- Les résultats du puit de vérification dans la tranchée drainante aménagée en 2004 en démontrent l'efficacité par l'absence de dépassement des paramètres.

Eaux souterraines (aquifère profond)

- Les valeurs limites ont été respectées pour la majorité des paramètres.
- Certains paramètres sont naturellement présents dans le milieu, de sorte qu'il est possible de noter leur présence en amont comme en aval du site, parfois dans des concentrations excédant la norme. C'est le cas pour le fer, le manganèse et les sulfures.
- Les concentrations mesurées de COV sont inférieures à la limite de détection du laboratoire COV, à l'exception de trois points de suivis. Une contamination de l'échantillonnage au terrain ou en laboratoire est suspectée pour ces trois échantillons.
- Les résultats des campagnes 2021 indiquent que la barrière hydraulique permet de maintenir une stabilisation de la qualité de l'eau souterraine et que l'eau est bien rabattue sur le site de WM.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <i>Considérant l'augmentation de la superficie, est-ce l'année prochaine il y aura un nombre d'échantillonnage plus élevé?</i> | Mme Caillaud répond qu'effectivement, la superficie augmentant, le nombre de points d'échantillonnage doit augmenter dans le but d'entourer les zones d'opération. |
| <i>Est-ce que certains points d'échantillonnage sont retirés pour en créer de nouveaux?</i> | Mme Caillaud confirme que c'est le cas. Certains points d'échantillonnage sont déplacés et d'autres doivent être construits puisque la superficie augmente. Elle ajoute que parfois des puits bougent et doivent être démantelés et reconstruits juste à côté pour assurer leur efficacité. |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|--|
| <i>Est-ce que vos points d'échantillonnages peuvent aller au-delà des limites du site?</i> | Mme Caillaud répond que pour tout ce qui concerne la nappe libre, des points sont placés en aval et en amont du site ce qui permet de voir si les opérations ont un impact sur les eaux. Pour les eaux souterraines, des points d'échantillonnage se trouvent tout autour du site. |
| <i>Est-ce que l'eau souterraine a déjà été contaminée?</i> | Mme Caillaud répond que ce n'est pas le cas depuis l'arrivée de WM, mais que pour la portion exploitée avant 2004, il a fallu construire la barrière hydraulique pour intercepter l'eau qui migrait à l'extérieur des premières cellules. M. Desnoyers ajoute que depuis la mise en place du plan de sécurisation, il n'y a pas eu de trace de contamination. |
| <i>Est-ce que les camions qui entrent et sortent du site peuvent influencer les résultats pris sur l'eau de surface à la sortie du site?</i> | Mme Caillaud répond que le point de suivi à côté de l'entrée du site ne présente pas de contamination. |
| <i>Pour les eaux souterraines, vous avez mentionné qu'il y avait une tendance à la hausse en azote ammoniacal depuis 2018. Est-ce que le ministère demande quelque chose en lien avec ce constat?</i> | Mme Caillaud répond que le ministère ne pose pas de question à ce propos puisque cela concerne le secteur détecté en 2004. Le pompage de l'eau souterraine entraîne une inversion du gradient hydraulique permettant d'enclaver la contamination à proximité de la propriété |
| <i>Donc est-ce qu'on peut dire que l'eau qui sort du site est plus propre que celle qui y entre après le traitement?</i> | M. Desnoyers souligne que l'obligation de l'exploitant est de ne pas en altérer sa qualité. Mme Caillaud répond que les normes sont respectées. |
| <i>Lorsqu'il y a eu des dépassements, ce sont des valeurs qui ont été constatées au printemps ou à l'été, mais qui n'étaient plus présentes lors de la prochaine campagne d'échantillonnage?</i> | Mme Caillaud confirme que c'est le cas. |
| <i>Est-ce que le ministère fait une intervention particulière ou demande simplement de maintenir le suivi?</i> | Mme Caillaud répond qu'il n'y a pas d'intervention de la part du ministère et que les résultats sont toujours analysés et lorsqu'il y a un constat de dépassement, il y a une analyse pour y trouver une explication. |

8. PROJET DE PGMR DE LA MRC

Mme Josée Yelle, membre du comité et représentante de la MRC de la Rivière-du-Nord, présente l'avancement du projet de renouvellement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce plan est une obligation légale pour les MRC et doit être révisé tous les sept ans pour se conformer aux règlements, politiques et stratégies gouvernementales. Elle explique que :

- Le PGMR doit couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles soit le secteur résidentiel, les industries commerces et institutions (ICI) ainsi que les secteurs de la construction, rénovation et démolition (CRD).
 - Les CRD sont traités à part dans le PGMR considérant qu'ils génèrent des matières spécifiques et que c'est le secteur qui génère le plus de déchets.
- Le PGMR concerne tout le territoire de la MRC. Une des particularités du territoire est que la région des Laurentides est celle comportant le plus d'entreprises de construction au Québec.
- Le PGMR est révisé par un comité formé d'un représentant de chacune des municipalités.
- Lorsque le PGMR est adopté, les municipalités ont jusqu'à un an pour s'y conformer et ajuster leur réglementation.
- Les seules installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC sont le site de WM et les écocentres présents dans chacune des municipalités.
 - Aucune municipalité sur le territoire n'a les infrastructures ou une flotte de véhicules pour traiter ou conditionner la matière ; ce sont des sous-traitants qui s'en occupent.
 - Trois municipalités ont des étangs aérés qui accumulent de la matière au fond. Ces boues sont vidangées et revalorisées à 100% par l'épandage agricole sur le territoire. La gestion des fosses septiques est propre à chaque municipalité. Certaines ont un programme de vidange systématique ; d'autres font le suivi auprès des propriétaires qui ont la responsabilité d'embaucher un entrepreneur pour le faire.
- La performance territoriale de chaque municipalité détermine le montant des redevances versées donc moins une municipalité enfouit de déchets, plus importantes seront les redevances qui lui seront versées par le ministère. C'est ce qui explique les campagnes de sensibilisation et, pour certaines municipalités, l'utilisation de puces dans les bacs à déchets. Des incitatifs plus importants sont en réflexion, par exemple des frais lorsque le tri n'est pas fait, puisque les campagnes de sensibilisation à elles seules ne suffisent pas.
- Les statistiques de la MRC démontrent que :
 - Il y a plus de matière recyclée qu'éliminée par un ratio d'environ 60-40 ce qui laisse place à l'amélioration.
 - La MRC a réduit de 20% l'enfouissement des matières résiduelles.
 - Le secteur des ICI s'est démarqué avec une diminution de 27% d'enfouissement.
 - Le secteur résidentiel récupère 60% de la matière, mais cette statistique est la même depuis plusieurs années.
 - La matière organique présente de bons résultats, surtout avec la collecte offerte par cinq municipalités. La situation s'améliorera davantage avec le nouveau projet de WM et Énergir.
- Le projet de PGMR comprend 6 orientations similaires à celles prévues auparavant, tout en ayant pour objectif d'augmenter la performance concernant la matière organique des ICI et le taux de recyclage qui stagne.

- Un plan d'action prévoit des mesures associées à chaque orientation.
- Le site internet de la MRC comprend plusieurs informations en lien avec ce sujet : <https://mrcrdn.qc.ca/gestion-des-matieres-residuelles-gmr/>
- La prochaine est l'analyse de conformité par RECYC-QUÉBEC qui jugera si le document est conforme aux exigences. Si ce n'est pas le cas, la MRC doit y retravailler jusqu'à sa conformité.
- Le PGMR doit être finalisé avant septembre 2023.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <i>Qu'est-ce qui est fait avec l'huile collectée?</i> | Mme Yelle répond qu'elle est traitée par des recycleurs spécialisés. |
| <i>On paie pour le traitement de l'eau à la municipalité et la boue est revendue pour épandage dans les champs.</i> | Mme Yelle répond que c'est effectivement le cas, comme pour le polystyrène dans les éco-centres puisque le processus est complexe. |
| <i>Il n'y a que trois municipalités qui ont des étangs aérés?</i> | Mme Yelle répond que c'est le cas parce qu'il y a des municipalités qui n'ont pas de périmètre urbain avec un système d'égout et d'aqueduc, donc chaque résidence a son propre champ d'épuration. S'il y a une installation d'un système d'égout et d'aqueduc, une municipalité doit avoir un étang aéré. |
| <i>Est-ce qu'on a un étang aéré à Sainte-Sophie?</i> | Plusieurs personnes présentes confirment que c'est le cas. |
| <i>Il y a des puces dans les bacs de recyclage?</i> | Mme Yelle répond que certaines municipalités utilisent des puces, d'autres des systèmes de levées, dont un certain nombre sont gratuites et les supplémentaires doivent être payées. Elle ajoute que plusieurs municipalités pensent à l'implantation de ce type d'incitatif pour influencer le changement de comportement. |
| <i>Il y a un conteneur de construction plein de matières recyclables près de chez moi.</i> | M. Craft explique que plusieurs chantiers de construction ont un conteneur unique, mais que la récupération se fait à posteriori dans un centre de tri de matériaux sec. Ce n'est pas une récupération à 100%, mais il y a de la mise en valeur. |
| <i>Plusieurs villes prévoient le versement d'un montant lors de l'obtention d'un permis de construction qui ne peut être récupéré qu'après la preuve que les matériaux ont été recyclés.</i> | |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <i>Est-ce qu'il y a une collecte de matière compostable pour les multiplex?</i> | Mme Yelle répond que certaines municipalités l'offrent, mais ça demeure à améliorer sur le territoire de la MRC. |
| <i>Est-ce que vous vous comparez avec d'autres MRC?</i> | Mme Yelle répond que la MRC Rivière-du-Nord pourrait se comparer à celle de Drummond qui comprend aussi une ville centre populeuse avec des villes périphériques. Les deux MRC ont des statistiques similaires. |
| <i>Je crois qu'il y a des municipalités qui font des projets pilotes avec des patrouilles sur le terrain pour faire de la sensibilisation?</i> | Mme Yelle répond que toutes les municipalités du territoire de la MRC le font et que souvent ce sont des activités qui se font l'été par des étudiants. |
| <i>Est-ce qu'il y a une exigence que les camions de collecte soient à faible émission?</i> | M. Desnoyers répond que c'est de plus en plus populaire dans les devis de le demander. L'enjeu est l'autonomie de la batterie pour faire fonctionner le camion et ses systèmes hydrauliques et la technologie n'est pas encore rendue là. |
| <i>Est-ce que la boue des étangs sur le site de WM va se retrouver dans le digesteur anaérobique?</i> | M. Desnoyers répond que ce n'est pas dans les plans actuels, mais que ça pourrait potentiellement se faire. Il ajoute que le digestat qui résultera du traitement anaérobique sera assez riche pour être revalorisé. |

9. REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers mentionne qu'il y a eu un signalement depuis la dernière rencontre concernant le passage d'un camion sur le rang Sainte-Marguerite. Il ajoute que la situation s'améliore, notamment depuis la campagne lancée par le corps policier qui assure une présence régulière. Les signalements, souvent faits par la même personne, permettent d'être efficaces et rapides pour intercepter les camionneurs qui sont souvent de nouveaux conducteurs.

10. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et mentionne que la prochaine réunion aura lieu le 14 septembre 2022, précédée d'une visite de site.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <i>Est-ce que la visite inclura la section sur la plantation de saules?</i> | M. Desnoyers répond que ça pourra en faire partie, mais que la première récolte a eu lieu ce qui fait que ce sera moins imposant comme hauteur de pousse. Il ajoute qu'une vérification pourra être faite pour avoir la présence d'une personne de Phytovalix qui s'occupe de la plantation de saule. |
| <i>Est-ce qu'il y a toujours une collaboration avec la scierie de Sainte-Sophie?</i> | M. Desnoyers confirme que c'est le cas et que ce qui est propice à être revalorisé en meubles leur est envoyé. |

Action de suivi :

- Vérifier la disponibilité d'une personne de Phytovalix pour participer à la visite de site et faire une présentation sur la plantation des saules

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 21 h 02.

Anne Bélanger, responsable du compte rendu